

# dossier DE PRESSE

Lundi 12  
Octobre  
2015

## Bureau / Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Le lundi 12 octobre, les élus de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis pour adopter des délibérations importantes : approbation du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), lancement de l'élaboration du PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, préservation de la biodiversité sur le territoire...

### Sommaire

#### 1 - Adoption du SCoT : le cadre de développement de la Métropole

- 1 - Un projet d'aménagement métropolitain ambitieux ...
- 2 - ... construit dans la concertation

#### 2 - Lancement de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

- 1 - La gouvernance
- 2 - Les déclinaisons du PLUi

#### 3 - La Métropole met en œuvre son plan d'actions Biodiversité

- 1 - La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame aquatique et des zones humides :
- 2 - La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame boisée et du patrimoine arboré
- 3 - La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame calcicole
- 4 - La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame silicicole
- 5 - La protection, la restauration et la valorisation de la biodiversité par les pratiques agricoles
- 6 - La protection, la restauration et la valorisation de la nature en ville, ainsi que la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts

#### 4 - Mise en œuvre du Contrat de Plan État Région

5 - La Métropole poursuit un partenariat avec la CCI pour le développement économique de son territoire

6 - La Métropole accroît son soutien au centre Marc Sangnier de Mont-Saint-Aignan

7 - Le CHU de Rouen se dote d'une plateforme robotisée, la Métropole est à ses côtés

8 - La Métropole Rouen Normandie, solidaire des petites communes

# dossier DE PRESSE

## 1 - Adoption du SCoT : le cadre de développement de la Métropole

En 2010, les 71 communes de la Métropole se sont engagées dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Document d'orientation et de planification, ce schéma fixe les grands principes d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 2030-2035, à l'issue d'un long travail d'instruction et de concertation.

Six enjeux majeurs ont été retenus pour l'élaboration du SCoT, à travers le rapport de présentation :

- Renforcer l'identité du territoire autour d'éléments fédérateurs (la Seine, le patrimoine, l'histoire industrielle)
- Développer son attractivité,
- Garantir les solidarités (mobilité, renouvellement urbain),
- Respecter les grands équilibres territoriaux et environnementaux (espaces naturels, agricoles et forestiers, développement urbain),
- Assurer la cohérence des politiques publiques – déplacement, habitat, énergie
- Construire une Eco-Métropole par l'articulation des politiques d'aménagement et d'environnement à travers la préservation du cadre de vie, des richesses naturelles et écologiques.

### 1 - Un projet d'aménagement métropolitain ambitieux ...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui définit les choix stratégiques et politiques de la Métropole, se fixe comme objectif une croissance démographique de 40 000 habitants supplémentaires à l'horizon du SCoT, ce qui traduit une ambition d'attractivité économique et résidentielle forte (50 000 à 60 000 nouveaux logements).

## dossier DE PRESSE

Le modèle de développement proposé est celui d'une Métropole plus économe en consommation foncière, où les espaces naturels et agricoles sont appréciés comme une ressource non renouvelable qu'il faut préserver. Ainsi le SCoT encadre l'urbanisation en fonction de la typologie des espaces qui composent le territoire de la Métropole (cœur d'agglomération, espaces urbains, pôles de vie, bourgs et villages), priorise le renouvellement urbain et la densification, définit des objectifs chiffrés de densité (diversifiés en fonction de l'armature urbaine). Il fixe pour 18 ans les enveloppes d'urbanisation, afin de limiter la consommation d'espaces naturels (700 hectares pour l'habitat, 380 ha pour les activités économiques etc..) avec un objectif de construction de 3 300 logements par an.

Le SCoT conforte le réseau écologique du territoire en définissant une armature naturelle structurante, avec des objectifs de préservation (réservoirs, corridors) gradués. En matière de déplacements, il s'attache à améliorer les performances d'un réseau collectif efficace, à poursuivre son développement et à rechercher des solutions de mobilité alternatives à la voiture. Le développement commercial y est priorisé au sein de polarités commerciales déjà identifiées, en cohérence avec l'armature urbaine.

Au final, le SCoT établit les principes visant à créer des conditions favorables pour un développement économique ambitieux et harmonieux du territoire assis sur une gestion cohérente du foncier.

### **2 – ... construit dans la concertation**

Un long processus de réflexions, d'études, de concertation et de débats avec les élus et les citoyens était indispensable à la construction du SCoT.

Ainsi, la Métropole a mis en place un large dispositif de concertation :

- Plus de 60 réunions de travail avec les élus
- 18 réunions publiques, dont les « Cafés du SCoT », qui ont mobilisé un public varié d'environ 250 participants : habitants, entreprises, associations...

# dossier DE PRESSE

- 5 réunions avec les partenaires associés (représentants de 40 structures telles que les services de l'Etat, chambres consulaires, Région et Département...)

Des outils d'information ont également été mis en place : site Internet, exposition, vidéo, plaquettes...

Depuis la première validation du projet de SCoT par le Conseil en octobre 2014, les communes de la Métropole, les communes et communautés de communes limitrophes et les partenaires institutionnels de la Métropole ont eu l'occasion de formuler un avis sur ce projet, ainsi que les citoyens dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mars au 16 avril 2015.

Au regard de ces avis émis, des ajustements, précisions ou compléments d'information ont été apportés au projet de SCoT. Ils ne remettent pas en cause les objectifs et orientations du projet initial.

Une fois approuvé, et rendu exécutoire par le Préfet, le SCoT entre dans sa phase de mise en œuvre : il sera concrètement décliné dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Métropole. Le SCoT fera l'objet d'un suivi continu et de bilans réguliers, dont le premier interviendra au plus tard dans 6 ans.

## **2 - Lancement de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Le SCoT est la première étape, il donne pour les 20 / 30 prochaines années les règles générales pour l'aménagement du territoire, le PLUi est, en quelque sorte, le deuxième étage de la fusée, c'est lui qui va mettre en œuvre le SCoT.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole a la compétence pour engager un PLU Intercommunal, PLUi, sur l'intégralité de son territoire. Il revient désormais au Conseil de la

# dossier DE PRESSE

Métropole de définir les modalités de collaboration entre la Métropole et les communes pour l'élaboration de ce document important et d'organiser la gouvernance de travail.

## 1 – La gouvernance

- des instances de décision : le Conseil de la Métropole, les Conseils municipaux et un Comité de pilotage ;

- des instances de réflexion, de contribution et de suivi : conférence métropolitaine des Maires, commission urbanisme habitat planification, conférences locales des Maires, des ateliers de travail territorialisés...

Les PLUi ne doit et ne peut être l'addition des différents PLU communaux. La démarche de co-construction permettra d'aboutir à un projet négocié respectant les intérêts de chacun qui soit aussi un projet collectif, porteur d'une véritable cohérence et dynamique métropolitaine. L'horizon temporel d'élaboration du PLUi est ambitieux puisque son approbation est attendue pour fin 2019. Le PLUi qui devra traduire les orientations du SCoT, constitue l'outil réglementaire qui, à l'échelle de la Métropole, fixe les modalités de la mise en œuvre du projet de territoire.

## 2 – Les déclinaisons du PLUi

Le PLUi s'inscrit dans la continuité du SCoT, qu'il prolonge et dont il constitue la déclinaison opérationnelle en organisant l'aménagement et le développement du territoire avec une précision à la parcelle.

- Le PLUi devra articuler les grands principes d'aménagement durable avec les objectifs en faveur du développement urbain, en s'inscrivant dans l'armature urbaine et les seuils d'urbanisation maximum fixés par le SCoT. Dans le prolongement du SCoT, il devra prioriser le renouvellement urbain et la densification des tissus bâtis, en développant un habitat équilibré et favorable à la mixité sociale, en favorisant un développement économique organisé et équilibré, facteur d'attractivité et en assurant la cohérence entre urbanisation et déplacements.

## dossier DE PRESSE

- Le PLUi fixera des objectifs de protection de l'environnement et des paysages afin de protéger et valoriser les espaces naturels identifiés dans le SCoT. Il s'agira aussi d'assurer une perméabilité écologique des espaces urbanisés, la préservation des ressources naturelles, et de maîtriser les consommations d'énergie (formes urbaines, choix d'orientation des bâtiments, recours aux énergies renouvelables).

Afin de porter le projet de PLUi à la connaissance de tous, des réunions publiques seront organisées à l'échelle de la Métropole. Un site internet dédié va permettre de fédérer les réflexions autour du PLUi. Un cahier d'observations et un dossier de concertation seront disponibles au siège de la Métropole ainsi que dans les mairies.

### **3 - La Métropole met en œuvre son plan d'actions pour la Biodiversité**

La biodiversité touche de nombreux domaines d'intervention ou de compétences exercées par la Métropole : politique en faveur de l'eau, de l'agriculture ou de la forêt, des paysages, du développement touristique et des activités de pleine nature.

Par cette délibération, la Métropole définit pour les 5 ans à venir sa politique en matière de biodiversité. Le plan d'actions Biodiversité reprend les actions déjà en cours et décline celles à entreprendre pour 2015-2020 : il y va de la qualité du cadre de vie dont doivent pouvoir bénéficier l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, entreprises, acteurs économiques, touristes...

Six principaux axes ont été définis :

#### **1 - La protection, la restauration et la valorisation des mares, rivières et des zones humides :**

Les mares sont de petits milieux naturels mais qui jouent, à leur échelle, un rôle majeur en matière de biodiversité, de paysage, d'hydraulique ou encore d'épuration de l'eau. Le réseau des mares présentes sur le territoire de la Métropole constitue ainsi un enjeu important pour la Trame Verte et Bleue. C'est pourquoi la Métropole a décidé d'engager une politique volontariste afin de préserver, restaurer et valoriser ce patrimoine naturel.

# dossier DE PRESSE

A travers le « programme Mares », elle a pour objectifs de :

- Mieux connaître le réseau de mares du territoire et son fonctionnement afin notamment de le prendre en compte dans les documents d'urbanisme
- Sensibiliser les propriétaires de mares sur les bonnes pratiques de gestion de ces espaces
- Inciter les propriétaires à engager des travaux de restauration écologique
- Devenir exemplaire dans la gestion des mares publiques afin notamment de favoriser leur valorisation pédagogique

Le programme des travaux de restauration des mares est plafonné à 300 000 € TTC pour la période allant de 2015 à 2017.

## **2 - La protection, la restauration et la valorisation des milieux boisés et du patrimoine arboré linéaire**

La forêt couvre plus de 21 000 hectares, soit près du tiers de la superficie de la Métropole. D'une grande diversité écologique, elle doit concilier plusieurs enjeux pour permettre sa gestion durable : fonctions écologiques et économiques et d'accueil du public.

La Métropole a décidé de s'engager dans une politique forestière forte, basée sur la mise en place d'une Charte forestière de territoire, fédérant et regroupant l'ensemble des actions menées par tous les acteurs de la forêt sur les différents aspects du milieu forestier.

La Charte Forestière de « 3<sup>ème</sup> génération » signée en partenariat avec l'ONF, se décline en 5 grandes thématiques :

- **Environnement et biodiversité** : extension aux autres massifs de l'étude sur l'état de conservation des habitats forestiers, programmes de restauration et mise en valeur des mares forestières, mise en place d'un rucher transhumant en forêt domaniale de Roumare...

# dossier DE PRESSE

- **Economie de la forêt et du bois** : mise en place d'un plan d'approvisionnement territorial, développement de nouveaux usages pour les bois locaux, réalisation d'un guide d'utilisation des essences...
- **Education à l'environnement et tourisme** : conforter l'offre d'animations des Maisons des Forêts, organisation d'échanges avec d'autres territoires forestiers...
- **Aménagement et accueil du public** : entretien des aménagements existants dans les grands massifs domaniaux, rénovation du parc animalier de la forêt de Roumare.
- **Pilotage de la Charte forestière du territoire**

### **3 - La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame calcicole**

Les milieux naturels se développant sur les sols calcaires sont aujourd'hui fortement menacés. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie constate en effet que 40% des pelouses calcicoles sont menacées de disparition. Leur restauration et leur protection constituent donc un enjeu prioritaire et notamment pour celles de la côte Sainte-Catherine à Rouen, la côte du Roule à Saint-léger-du-Bourg-Denis, le site de Saint-Adrien à Belbeuf ou encore les coteaux d'Hénouville d'Orival. La Métropole décide d'accompagner et d'aider financièrement la profession agricole à réinvestir ces milieux délaissés.

### **4 - La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame silicicole**

Ces milieux naturels se développent sur des sols sableux et sont principalement présents dans la Vallée de la Seine. Les sites de pelouses silicicoles sont essentiellement menacés par l'urbanisation ou les activités d'extraction de matériaux.

La Métropole s'engage sur :

- La réalisation d'une étude afin de compiler les données naturalistes existantes,



## dossier DE PRESSE

- La mise en place d'un programme de restauration écologique sur un site de 200 hectares sur le territoire des communes de Bardouville / Anneville-Ambourville. La Métropole réalise l'acquisition foncière d'une partie du site pour y élaborer un plan de gestion écologique du site et le gérer par du pâturage extensif.

### **5 - La protection, la restauration et la valorisation de la biodiversité par les pratiques agricoles et dans les milieux agricoles**

Afin de favoriser les pratiques agricoles tout en protégeant la biodiversité, la Métropole soutient l'écopâturage sur son territoire dans le cadre du développement de filières courtes et durables. Elle poursuit le plan de sauvegarde des plantes messicoles (coquelicots, bleuets...). Enfin, le développement de la filière apicole est essentiel à notre territoire. La Métropole met à disposition certains terrains de son patrimoine favorable à l'installation des ruches.

Objectifs : restaurer les milieux naturels, valoriser les produits de fauche des espaces verts de la Métropole, limiter la quantité de déchets verts, enfin, gérer les milieux naturels remarquables aujourd'hui à l'abandon.

### **6 - La protection, la restauration et la valorisation de la nature en ville, ainsi que la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts**

La ville abrite une grande partie de la faune et de la flore locale et participe au maillage vert et bleu du territoire.

La Métropole a lancé en 2012 un programme d'actions pour la mise en œuvre de gestion différenciée avec deux enjeux majeurs : protéger la ressource en eau et développer la biodiversité urbaine et périurbaine. Elle le prolonge et l'amplifie sur la période 2015-2020.

## dossier DE PRESSE

La Métropole a enfin une compétence spécifique portant sur la mise en valeur des paysages. C'est pourquoi il est proposé de s'engager sur une mise en valeur des grands sites et paysages naturels. Sur la base d'une concertation large avec l'ensemble des élus de la Métropole et les habitants, les dix sites naturels les plus emblématiques et remarquables de la Métropole seront recensés et définis afin d'engager des actions de protection, de bonne gestion et de mise en valeur auprès des habitants et des touristes.

Le plan d'actions Biodiversité est estimé à 3,45 M € de dépenses pour la période allant jusqu'à 2020 pour 2,215 M € de recettes.

### **4 - Mise en œuvre du Contrat de Plan État Région 2015 - 2020**

Le Conseil a adopté un certain nombre de règlements d'application afin de mettre en œuvre les volets mobilité et enseignement supérieur du Contrat de Plan État Région signé le 26 mai 2015. Les engagements de la Métropole sont confirmés :

#### **Pour la mobilité multimodale :**

- Le mode routier comprend notamment les opérations d'aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche à Rouen et améliorer les accès au Pont en rive droite pour lesquelles la Métropole prévoit de participer à hauteur de 32,2 M € ;

- Le mode ferroviaire recouvre la réalisation de la tranchée couverte à Rouen ainsi que les études et l'anticipation foncière pour la nouvelle gare de Rouen, opérations pour lesquelles les participations de la Métropole devraient s'élever respectivement à 5 M € et 6,7M € ;

- Le mode portuaire concerne les opérations du Grand Port Maritime de Rouen pour lesquelles une participation de la Métropole est prévue à hauteur de 2,5 M € ;

# dossier DE PRESSE

## **Pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation :**

- Un projet immobilier pour l'enseignement supérieur dans lequel la Métropole finance environ 500.000 € destiné au centre d'innovation et d'expertise des matériaux mécanique et énergie du Madrillet.

## **5 - La Métropole construit un partenariat avec la CCI pour le développement économique de son territoire**

Acteur majeur du développement économique de son territoire, la Métropole a défini avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen un partenariat et un cadre d'action cohérents avec les priorités stratégiques arrêtées par la Collectivité.

Sur les grands projets urbains portés par la Métropole (Eco quartier Flaubert, Seine Sud, nouvelle gare de Rouen, ligne T4, opération « cœur de Métropole »), les partenaires conviennent d'établir une collaboration précise. En particulier sur la ligne T4 et le réaménagement du parvis de la gare Rive Droite, la CCI accompagnera la Métropole en mettant en place un observatoire du commerce et en proposant des recommandations pour favoriser l'attractivité commerciale pendant et après les travaux.

Les deux acteurs ont également défini des objectifs communs et des outils partagés en matière de foncier, d'immobilier d'entreprise, de développement de l'entrepreneuriat, d'études prospectives et stratégiques. La Métropole s'appuiera sur l'expertise de la CCI pour conduire une réflexion sur la logistique urbaine – des approvisionnements terrestres jusqu'à la desserte du dernier kilomètre. Enfin les deux institutions mettent en commun leurs outils d'aides et de soutien aux entrepreneurs.

La Métropole Rouen Normandie entend jouer pleinement son rôle et affirmer son positionnement au cœur de la Normandie et des enjeux de la vallée de Seine. C'est dans ce même état d'esprit qu'elle accorde au Réseau Entreprendre Normandie Seine & Eure une subvention afin de lui permettre de poursuivre son action. Ce réseau regroupe des chefs d'entreprises, conseille et oriente les porteurs de projets afin de dynamiser le tissu économique local. De 2006 à 2015, 80 projets ont ainsi été soutenus sur le territoire.

## dossier DE PRESSE

### **6 - La Métropole poursuit son soutien au centre culturel Marc Sangnier de Mont-Saint-Aignan dont les travaux redémarrent**

« Hors les murs » depuis 2011, le Centre Culturel Marc Sangnier va être enfin reconstruit. Cet équipement accueillera une partie des activités du Centre Dramatique National de Haute-Normandie ainsi que les actions culturelles du territoire : Ecole d'Improvisation de Jazz, ateliers musicaux, bibliothèque ...

Démarré en mars 2013, le chantier de réhabilitation du centre culturel Marc Sangnier, dont la Ville de Mont-Saint-Aignan est maître d'ouvrage, est à l'arrêt depuis mars dernier, en raison de la faillite et de la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise en charge du gros œuvre.

Le chantier doit reprendre cette année avec une modification du plan initial : la jauge de la salle va passer de 338 à 450 places, un logement de gardien doit être intégré au projet et les équipements scéniques seront optimisés.

Le Centre comprendra donc :

- Une salle de diffusion de 450 places appelée à devenir un des sites d'accueil du CDN
  - Une salle de création d'une jauge de 100 places
  - Des espaces pédagogiques pour des ateliers artistiques
  - Un espace rencontre / accueil / billetterie
  - Des locaux destinés à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville
  - Des locaux techniques.

L'ensemble du projet est estimé à 11,3 M €. Dans le cadre du contrat d'agglomération (2008-2014), la Métropole accordait déjà une aide de 990 000 €, elle approuve aujourd'hui une aide exceptionnelle supplémentaire de 350 000 €, fixant ainsi le montant total du financement pour la Métropole à 1,340 M €.

## dossier DE PRESSE

### **7 - Le CHU de Rouen se dote d'une plateforme robotisée, la Métropole est à ses côtés**

Dans le cadre de son projet d'établissement, le CHU porte des projets d'innovation et acquiert du matériel bio-médical de pointe pour ses équipes. Il veut ainsi créer une plateforme robotisée, composée de 3 équipements :

- Un robot dédié à la chirurgie stéréotaxique qui atteint les zones du cerveau de manière très précise ;
- Un microscope opératoire dédié à la neurochirurgie ;
- Un système de management vidéo, qui permettra d'intégrer le bloc opératoire de neurochirurgie aux activités du futur Médical Training Center.

L'investissement nécessaire à l'ensemble de la plateforme robotisée est estimé à environ 915.000 €. La Métropole a particulièrement fléchi son soutien à l'acquisition du robot dont le coût est de 468 000 € en accordant un fonds de concours de 250.000 €.

### **8 - La Métropole Rouen Normandie, solidaire des petites communes**

La Métropole Rouen Normandie soutient les projets des communes de moins de 4 500 habitants. A cette fin, 600 000 € ont été réservés en 2015 au budget pour le « fonds d'aide à l'aménagement » :

- Saint-Aubin-Celloville sera accompagnée à hauteur de 61 551 € afin de réaliser un programme important touchant plusieurs bâtiments communaux (mairie et école élémentaire). Il s'agit pour la commune de les infrastructures (réfections de façades...) mais aussi de permettre des économies d'énergie (isolation extérieure, nouveau chauffage central) ;

- Épinay-sur-Duclair recevra une subvention de 10 000 € pour la peinture extérieure de la salle communale ; équipement communal qui sert à la fois de salle des fêtes, de halte-garderie et pour la restauration scolaire ;

## dossier DE PRESSE

- La Neuville-Chant-d'Oisel bénéficie d'une subvention de 28 000 € pour poursuivre la réfection de la toiture de l'école maternelle « l'Oiseau Bleu » et l'implantation d'une aire de jeux pour enfants ;

- Quévreville-la-Poterie sera soutenue à hauteur de 5 100 € pour les travaux d'isolation acoustique de son restaurant scolaire.

Enfin, à partir de janvier 2016, la Métropole Rouen Normandie lancera un nouveau fonds de soutien aux investissements pour l'ensemble des communes du territoire métropolitain. Ce fonds pourrait être doté de à 60 M€ pour la période 2016-2020.

### Contacts

Sophie CHARBONNIER  
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie  
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21  
sophie.charbonnier@metropole-rouen-normandie.fr